



# COMMUNE DE CARS

## FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

**Jeudi 28 mars 2024 à 19h00**

**A la salle du conseil de la mairie de CARS**

**Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENT EXCUSE (3) : Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND**

**Pouvoir ( ) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
28032024-01	Vote du Compte de Gestion 2023	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-02	Vote du Compte Administratif 2023	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-03	Vote de l'affectation du résultat 2023	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-04	Vote des subventions aux associations 2024	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-05	Vote des taux des taxes locales 2024	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-06	Vote de l'application de la fongibilité de crédits selon M57	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-07	Vote du Budget Prévisionnel 2024	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-08	Délibération aménagement du loyer de la MAM	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-09	Délibération pour la Maitrise d'Œuvre des travaux de LAGASSA	Approuvée à l'unanimité (11 pour)
28032024-10	Délibération pour le transfert de contrat du prestataire de restauration pour la cantine	Approuvée à l'unanimité (11 pour)

Le Maire  
Xavier ZORRILLA

Le ou la secrétaire  
Mathieu DELOMIER



# DÉLIBÉRATION n° 28032024-02

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL  
 (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 15  
 Nombre de membres présents .. 11  
 Nombre de suffrages exprimés .. 1  
 VOTES : Contre  Pour   
 Date de convocation : 22/03/2024

Séance du 28 mars 2024 à 19 heures

L (2) Conseil Municipal réuni sous la présidence de M<sup>me</sup> Dominique FARGES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M<sup>me</sup> Xavier ZORRILLO (3) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....	974 970 97	641 262 58	708 033 60		208 033 60	641 262 58
TOTAUX .....	974 970 97	641 262 58	708 033 60		208 033 60	641 262 58
Résultats de clôture .....		829 822 01	754 049 96	578 104 19	1529 070 93	1567 986 20
Restes à réaliser .....		163 144 59	862 088 56	579 104 19	1737 054 53	2709 249 78
TOTAUX CUMULÉS .....		856 173 62	383 979 37			472 194 25
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....		856 173 62	169 354 39	86 036 01	169 354 39	86 036 01
			553 333 76	86 036 01	169 354 39	558 230 26
			467 297 25			388 975 97

## COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

## COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....						
TOTAUX .....						
Résultats de clôture .....						
Restes à réaliser .....						
TOTAUX CUMULÉS .....						
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....						

(1) Rayer les mentions inutiles.  
 (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.  
 (3) Maire ou Président.  
 (4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 02/04/2024  
 Reçu en préfecture le 02/04/2024  
 Publié le 05/04/2024  
 ID : 033-213301005-20240328-2803202402-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre :  
Abstention :

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENT EXCUSE (3) : Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND**

**Pouvoir () :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

**N°28032024-01**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de Monsieur le comptable pour le budget général de la commune lequel est parfaitement identique au compte administratif et présente un déficit de 383 979.37€ en investissement et un excédent de 856 173.62 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre :  
Abstention :

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENT EXCUSE (3) : Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND**

**Pouvoir ( ) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

**N°28032024-03**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**



AFFECTATION DU RESULTAT			
Commune de CARS			
<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat de l'exercice :			214 911,04
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :			641 262,58
Part affectée à l'investissement :		1068 n-1	
Résultat de clôture à affecter :			856 173,62
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :			-175 945,77
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :			-208 033,60
Résultat comptable cumulé :			-383 979,37
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			169 354,39
Recettes d'investissement restant à réaliser :			86 036,01
Solde des restes à réaliser :			-83 318,38
Besoin (-) ou Excédent (+) réel de financement			-467 297,75
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>			
<b>Résultat excédentaire</b>			
En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			-467 297,75
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte R 1068)			
SOUS TOTAL (1068)			-467 297,75
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002)			388 875,87
TOTAL :			856 173,62
<b>Résultat déficitaire en report en compte débiteur</b>			
(recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
<b>Transcription budgétaire du résultat</b>			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	388 875,87	383 979,37	
			R 1068
			467 297,75

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par le Maire.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA.




# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre :  
Abstention :

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENT EXCUSE (3) : Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND**

**Pouvoir () :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

**N°28032024-04**

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions des associations qui ont été étudiées en Commission Finances.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions de subvention des associations pour 2024.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENT EXCUSE (3) : Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND**

**Pouvoir () :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

**N°28032024-05**

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024**

Monsieur le Maire rappelle que cette année il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2024 par rapport à ceux de 2023. Notons que depuis l'année dernière la Taxe d'Habitation s'applique uniquement aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

- Taxe foncière bâti : **29.73 %**
- Taxe foncière non bâti : **30.64 %**
- Taxe Habitation (THs) : **10,10 %**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux présentés.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre :  
Abstention :

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENT EXCUSE (3) : Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND**

**Pouvoir ( ) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

**N°28032024-06**

**OBJET : APLICATION DE LA FONGIBILITE DE CREDITS SELON M57**

Vu les lois et règlements en vigueur,

Considérant que la commune de Cars a adopté par la délibération 2909202203 du conseil municipal en date 29 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5217-10-6, « dans une limite fixé à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.50 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chacune des sections.

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (11) :** Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**ABSENT EXCUSE (3) :** Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND

**Pouvoir () :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Mathieu DELOMIER

N°28032024-07

**OBJET :** VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 est présenté par Monsieur le Maire.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 330 847,00 €	1 330 847,00 €
Investissement	1 116 756,00 €	1 116 756,00 €

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	22/03/2024
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Vote :	Pour : 11
	Contre :
	Abstention :

**PRESENTS (11) :** Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**ABSENT EXCUSE (3) :** Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND

**Pouvoir () :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Mathieu DELOMIER

**N°28032024-08**

**OBJET :** Aménagement du bail de location du bâtiment de l'ancienne poste pour une MAM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons délibéré pour en novembre 2023 pour l'établissement d'un bail pour la location du bâtiment de la MAM cf. délibération N° 09112023-03.

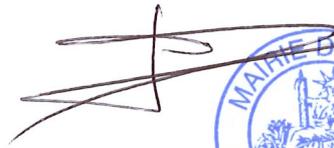
Nous avons écrit un bail pour un début de location au 02 avril. Aujourd'hui les locataires viennent d'être accréditées pour cette activité. Toutefois elles n'ont pas la totalité des contrats, 4 contrats pour chacune des 3 Assistantes soit 12 enfants. Le loyer mensuel a été fixé à 1100 € par mois. N'ayant pas encore la totalité des contrats nous avons consenti à réduire le cout des 3 premiers loyers (avril, mai et juin) de 50% pour afin de ne pas pénaliser cette nouvelle activité. Ainsi l'article 7 du bail sera modifié et précisera cet aménagement tarifaire pour les trois premiers mois.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette réduction du cout du loyer pour les trois premiers mois d'activité et autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRILLA


## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
Vote : Pour :  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENT EXCUSE (3) : Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND**

**Pouvoir () :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

**N°28032024-09**

**OBJET : Acceptation proposition honoraire pour mission de MO de l'aménagement de LAGASSA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à la société **ECTAUR Ingénierie** localisée à BLAYE, une proposition d'honoraire pour la mission de Maitrise d'Œuvre complète pour les travaux de réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement au lieu-dit LAGASSA.

### **Le réseau de l'électrique (ENEDIS)**

Pour l'implantation de ce réseau il existe une PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) cf. délibération N° 26082013.05 qui engage la mairie à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'électricité. Le cout des travaux sera ensuite réparti entre les propriétaires au prorata de la superficie des terrains bénéficiant de cette desserte.

### **Le réseau de l'eau potable (Syndicat Intercommunal de l'Eau du Blayais)**

Pour l'implantation de ce réseau il existe une PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) cf. délibération N° 26082013.06 qui engage la mairie à la réalisation des travaux d'extension du

réseau d'eau potable. Le cout des travaux sera ensuite réparti entre les propriétaires au prorata de la superficie des terrains bénéficiant de cette desserte.

### L'assainissement collectif (SIAEPA)

Le réseau de l'assainissement collectif subira une extension afin de desservir les terrains du futur lotissement. Pour information, l'extension pourrait intégrer le raccordement d'une maison hors lotissement et située en amont de la future canalisation afin de parfaire le réseau. Le cout des travaux d'extension seront pris en charge par le SIAEPA.

La route sera ensuite revêtue et des trottoirs aménagés pour la rendre carrossable.

### La proposition d'honoraire

**Objet :** Viabilisation 6 lots - lieu-dit "Lagassa" commune de CARS

**OPERATION :** Mission de maîtrise d'oeuvre

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
<b>Avant-Projet (AVP) :</b> - visites sur site - prise de connaissance des documents d'urbanisme - contacts avec les services concessionnaires et intégration de leurs remarques - réalisation d'esquisses et d'un profil en travers - estimation d'un coût prévisionnel des travaux	1 239,00	1	1 239,00
<b>Projet (PRO) :</b> - fixer les caractéristiques et les principales dimensions des ouvrages - réalisation des plans techniques au 1/200e - descriptif et quantitatif détaillés des travaux - estimation du coût prévisionnel des travaux - élaboration d'un planning de réalisation - présentation en mairie	1 008,00	1	1 008,00
<b>Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)</b> - élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises - analyser les offres des candidats et vérifier la conformité des réponses - rédiger le rapport d'analyse des offres - assistance à la passation des marchés	819,00	1	819,00
<b>Visa des plans d'exécution (VISA)</b> - contrôler les plans, détails et procédures techniques proposés par l'entreprise - validation des études d'exécution	451,50	1	451,50
<b>Direction de l'Exécution des Travaux (DET)</b> - suivi des travaux, contrôle des ouvrages - organisation de réunions de chantier et rédaction des compte-rendus - vérifier les projets de décomptes mensuels - assister le maître d'ouvrage en cas de différend sur l'exécution des travaux.	1 953,00	1	1 953,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 033-213301005-20240328-2803202409-DE



Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
<b>Assistance aux Opérations de Réception (AOR)</b> - organiser les opérations préalables à la réception - assurer le suivi des réserves - compiler le dossier des ouvrages exécutés.	472,50	1	472,50

Arrêtée la présente proposition d'honoraires à la somme TTC en euros de : **SEPT MILLE CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE CENTIMES**

<b>TOTAL HT</b>	<b>5 943,00 €</b>
<b>TOTAL TVA - 20,00%</b>	<b>1 188,60 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 131,60 €</b>

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'approbation du Conseil Municipal.

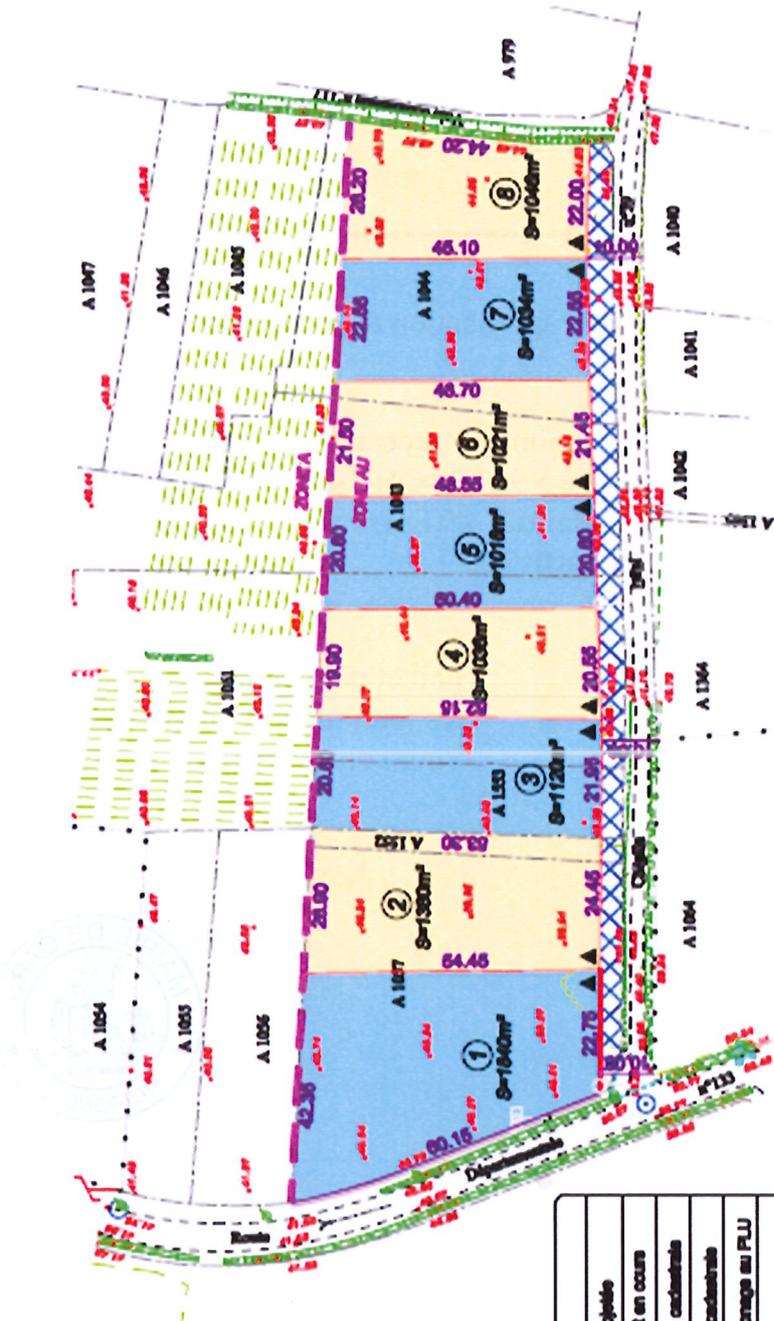
Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de cette offre d'honoraire de la société **ECTAUR Ingénierie** qui s'élève à 5 943,00 € HT soit 7 131,60 € TTC et autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux de Maitrise d'Œuvre détaillés ci-dessus et à signer toutes les pièces et devis se rapportant à cette activité.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire

Le Maire,  
Xavier ZORRILLA.





Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire du terrain.

LEGENDE	
	Division projetée
	Alignement en cours
	Application cadastrale
	Référence cadastrale
	Limite de zone au PLU
	Altitude
	Support électrique
	Bouge à clé d'eau possible
	Borne incendie
	Support telecom
	Pegard
	Vignes
	Limite de végétation
	Culture
	Fossés
	Panneaux
	Scris projetés

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

Date de convocation : 22/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

**PRESENTS (11) :** Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, André GIRAUD

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**ABSENT EXCUSE (3) :** Mme Virginie FREDAGUE, Mrs Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND

**Pouvoir () :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Mathieu DELOMIER

N°28032024-10

**OBJET :** TRANSFERT DE CONTRAT DU PRESTATAIRE DE RESTAURATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la société l'AQUITAINE DE RESTAURATION prestataire de la restauration scolaire de CARS a été transféré à un autre titulaire : la société CONVIVIO-RTC.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 inclus la société CONVIVIO-RTC se substitue la société L'AQUITAINE DE RESTAURATION dans l'exécution de ses prestations de restauration.

Le chef gérant ainsi que l'ensemble de l'équipe de cuisine présente à l'école de CARS sont maintenus à leur poste.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce changement de titulaire pour le contrat de restauration de l'école de CARS.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRILLA

Le ou la secrétaire

